



HAL
open science

Donner n'est pas gratuit : des dons controversés

Franck Beuvier, Nathalie Heinich

► **To cite this version:**

Franck Beuvier, Nathalie Heinich. Donner n'est pas gratuit : des dons controversés. Notre-Dame des valeurs. Retour sur une émotion patrimoniale, PUF, pp.133-158, 2024, 978-2-13-086202-4. hal-03820769

HAL Id: hal-03820769

<https://hal.science/hal-03820769v1>

Submitted on 21 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DONNER N'EST PAS GRATUIT : DES DONNS CONTROVERSÉS

« *Cette cathédrale, nous la rebâtirons !* », promet le président de la République peu avant minuit, ce 15 avril 2019, lors d'une courte allocution prononcée sur le parvis de Notre-Dame de Paris, en épilogue aux heures de lutte contre l'incendie¹. « *Dès demain une souscription nationale sera lancée, et bien au-delà de nos frontières* », déclare-t-il.

Dès 21h29, un message adressé depuis le compte Twitter de la Fondation du patrimoine indiquait déjà que « *pour répondre à de multiples demandes, une collecte nationale pour la reconstruction* » de l'édifice a été organisée². Les premières initiatives de soutien naissent dans la soirée, et trois cagnottes sont successivement lancées par les sites Dartagnans (« Notre-Dame de Paris je t'aime ! »), Leetchi (« Financement des réparations de Notre-Dame de Paris »), et Lepotcommun, (« Souscription nationale pour Notre-Dame de Paris »)³. Rapidement le site de la Fondation du patrimoine se retrouve saturé, et une plateforme est créée le lendemain sur celui du Centre des monuments nationaux pour pallier l'afflux de propositions.

Une générosité phénoménale

Le mardi 16 avril au matin, la collecte dépasse 30 000 euros sur les sites privés ; peu après 14h les promesses de dons atteignent déjà la somme phénoménale de 600 millions d'euros. Le mercredi 17, trente-six heures après le sinistre, on approche du milliard⁴.

Parallèlement aux particuliers, entreprises et collectivités publiques rivalisent dans un élan de générosité symétrique à la quasi-unanimité de la déploration⁵. Google France, qui a habillé sa page d'accueil aux couleurs de Notre-Dame, annonce l'installation de « dix bornes de dons » au métro Concorde et de « 10000 écrans numériques » sur l'ensemble du réseau parisien « pour relayer l'appel »⁶. Les quatre opérateurs de téléphonie mobile font cause commune pour encourager les micro-dons par SMS⁷. À Alençon, la *Halle au Blé* lance une opération « brioches », à Antibes, le *Bistrot du curé* un « buffet », à Lyon, *Emilie Etori Illustration* une vente de cartes

¹ *Lemonde.fr*, article mis en ligne le 16/04/2019 à 00h33.

² « Notre-Dame de Paris : cagnottes, promesses de dons et souscription nationale pour financer la reconstruction », Manon Rescan, *Lemonde.fr*, article mis en ligne le 16/04/2019 à 01h18 (MAJ le 16/04 à 14h08).

³ *Lepoint.fr*, article mis en ligne le 16/04/2019 à 10h04.

⁴ « Notre-Dame de Paris : près d'un milliard d'euros de dons déjà promis pour la reconstruction », Luc Lenoir et l'AFP, *Lefigaro.fr*, article mis en ligne le 16/04/2019 à 07h55 (MAJ le 19/04/2019 à 19h06).

⁵ « Une vague de solidarité nationale et internationale après l'incendie de Notre-Dame », Louise Couvelaire, *Lemonde.fr*, article mis en ligne le 17/04/2019 à 11h30 (MAJ à 12h38).

⁶ *Ibid.*

⁷ « Notre-Dame : « les opérateurs mobiles proposent la collecte de dons par SMS », *Lefigaro.fr*, mis en ligne le 18/04/2019 à 6h00. Voir aussi : <https://www.francemobiles.com/actualites/notre-dame-bouygues-telecom-orange-sfr-collecte-de-dons-sms-18354.html>

postales à l'effigie de la cathédrale⁸. Les mairies de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse s'y mettent aussi, ainsi que les régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpe, Occitanie, et même Le Parlement européen.

Une course contre la montre s'engage au lendemain du drame avec le déploiement d'un vaste dispositif de sensibilisation que certains associent au « Téléthon⁹ », de sorte que donner pour sauver Notre-Dame devient un leitmotiv omniprésent. Le 17 avril à midi, près de 1500 donateurs issus d'une cinquantaine de pays ont permis de récolter 110 000 euros via les cagnottes initiées sur Leetchi et Dartagnans, et 68 000 autres ont abondé à hauteur de 6,3 millions d'euros à la souscription ouverte par la Fondation du patrimoine¹⁰.

Une telle générosité a tout pour réjouir les cœurs endoloris par la catastrophe. Mais ici commencent les problèmes – et avec eux, la mobilisation d'autres registres de valeurs que ceux, éthique et affectif, du bien fait à un être en souffrance, associé à celui, économique, des sommes d'argent mises à son service.

Premier problème : éviter l'erreur de destinataire

Dès l'ouverture des appels aux dons, des précautions sont prises pour garantir la fiabilité des dispositifs de collecte et la probité inhérentes aux appels à la générosité : les dons ne doivent pas pouvoir être détournés de ce bien commun qu'est la cathédrale sinistrée. « *L'intégralité de la cagnotte sera reversée à Notre-Dame* »¹¹ et « *aucun frais ne sera prélevé* », assure la Fondation du patrimoine dans un *Tweet* le 15 avril à 22h29 ; les sommes collectées sont destinées au recteur de Notre-Dame, précise l'initiateur de la souscription sur Leetchi ; et Lepotcommun valide la cagnotte « *organisée par l'Observatoire du patrimoine religieux* », tandis que les hébergeurs procèdent à des vérifications et établissent des procédures de certification : il en va en effet de « *l'authenticité des cagnottes* »¹². C'est dire que – conformément aux valeurs du registre pur – nul élément parasite ne doit venir s'insérer entre l'intentionnalité du geste et sa destination.

Mieux encore, le 17 avril le Premier ministre annonce la création d'un site Internet dédié à la reconstruction, dirigeant les donateurs vers les quatre organismes officiellement chargés de la collecte (Fondation Notre-Dame, Fondation du patrimoine, Fondation de France et Centre des musées nationaux), lesquels « *s'engagent avec l'État pour permettre à chacun de contribuer de manière transparente et*

⁸ « Notre-Dame de Paris : les initiatives des Français pour aider à reconstruire Notre-Dame », Emma Ferrand, *Lefigaro.fr*, article mis en ligne le 17/04/2019 à 19h36 (MAJ le 18/04 à 16h06).

⁹ Ce mot sera utilisé par Maxime Combes (Attac France) dans un *Tweet* acerbe publié le 16 avril à 15h45 : <https://twitter.com/maximcombes/status/1118148518189912064>

¹⁰ *Lemonde.fr*, « Une vague de solidarité nationale et internationale... », article référencé en note 5.

¹¹ *Lemonde.fr*, « Notre-Dame de Paris : cagnottes, promesses de dons... », article référencé en note 2.

¹² « Quelles cagnottes faut-il privilégier pour reconstruire Notre-Dame ? », Jacques Pezet, *Liberation.fr*, article mis en ligne le 19/04/2019 à 07h16.

sécurisée »¹³. Édouard Philippe insiste : « *Chaque euro versé pour la reconstruction [...] servira à cela et pas à autre chose.* »¹⁴ – le registre opératoire venant ici à l'appui du registre pur pour assurer l'efficacité du dispositif de collecte. Car sans même anticiper des détournements malhonnêtes, l'exceptionnalité des montants concernés pourrait inciter à les répartir sur d'autres bénéficiaires que Notre-Dame elle-même. Ce qui serait justifiable du point de vue d'une politique patrimoniale, relevant du registre civique de l'intérêt général, ne le serait pas aux yeux des donateurs dont la sollicitude s'est portée exclusivement sur la cathédrale endommagée, conformément au registre éthique du soin aux souffrants, couplé au registre affectif de l'attachement à un être digne d'amour. Car un tel attachement exige l'insubstituabilité de son destinataire, forcément particulier, équivalent à aucun autre.

Un autre risque de détournement ne tarde pas à être évoqué, cette fois à l'échelle locale. En effet les collectivités territoriales se sont très vite prises « au jeu de la surenchère », pour reprendre le terme utilisé par la rédaction du *Monde* : 10 millions pour la région Île-de-France, 10 autres pour la Mairie de Paris, 2 millions pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, 1,5 millions pour celle d'Occitanie, tandis qu'affluent les promesses de dons des municipalités et des différentes entités administratives, « *des plus grandes aux plus petites* »¹⁵. Mais qu'en est-il de l'usage de l'argent public quand il émane des taxes locales ? « *Est-ce légal que ma ville (Toulouse), mon département et ma région décident de consacrer 3,5 M pour quelque chose qui n'a rien à voir avec ce pour quoi les impôts locaux sont prévus ?* », questionne un lecteur de *Libération*¹⁶. « *Franchement, c'est limite* » estime un avocat, Me Frölich, car sur le plan juridique la cathédrale ne relève pas de « *l'intérêt local* », or seuls les biens susceptibles d'être ainsi qualifiés demeurent éligibles. Ou alors, analyse un autre avocat, il faudrait arguer que le soutien à Notre-Dame ressortit à la fois à l'intérêt général et à l'intérêt local.

Dès le 17 avril l'historien Odon Vallet enjoint même les administrations territoriales de renoncer à leur engagement : « *Gardez vos sous ! Parce que l'état de certaines églises propriétés des communes est parfois désastreux.* »¹⁷ Non seulement beaucoup sont délabrées, mais pour celles qui tiennent encore debout « *on a du mal à trouver 10 000€ pour combler les petits trous dans le toit...* », regrette-t-il. Une fois encore le sens du don interroge alors que l'argent fait défaut pour entretenir le patrimoine

¹³ « Arnault, Bettencourt, Pinault... les promesses de dons affluent pour la reconstruction de Notre-Dame », *Lemonde.fr*, Le Monde avec l'AFP, article mis en ligne le 16/04/2019 à 15h57 (MAJ le 17/04 à 19h04).

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ « Les collectivités territoriales rivalisent de générosité après l'incendie de Notre-Dame », Patrick Roger, *Lemonde.fr*, article mis en ligne le 19/04/2019 à 14h00 (MAJ le 20/04 à 10h02).

¹⁶ « La Haute-Garonne, à 600 km de Paris, peut-elle légalement subventionner la cathédrale Notre-Dame ? », Luc Peillon, *Libération.fr*, article mis en ligne le 19/04/2019 à 15h13.

¹⁷ « Communes, départements, régions, gardez vos sous ! », *La Dépêche du Midi*, entretien mis en ligne le 17/04/2019 à 11h04 (MAJ à 11h06). Cité par *Lemonde.fr*, « Les collectivités territoriales rivalisent de générosité... », article référencé en note 15.

religieux de proximité : face à l'énormité des sommes en jeu surgit le risque de se tromper de destinataire en ne donnant pas à qui en a le plus besoin.

Deuxième problème : y a-t-il erreur sur le bénéficiaire ?

Cependant un autre risque se profile très vite, lié cette fois à la question de savoir à qui le don profite vraiment : au destinataire proclamé (la cathédrale) ou bien au donateur lui-même ?

Dès la nuit du 15 au 16 avril François-Henri Pinault annonce faire un don de 100 millions d'euros pour la reconstruction. Quelques heures plus tard, dans la matinale d'Europe 1, il revient sur cette initiative en évoquant l'onde de choc qui a parcouru sa famille à la vue du désastre : comme partout, confie Pinault, l'affliction fut grande parmi ses proches, et il fait siennes les valeurs d'union et de communauté qui dominant en la circonstance. Autant qu'une contribution à l'effort national, son geste se veut un appel au rassemblement, en cette période encore marquée par la crise des Gilets jaunes.

Peu après, « une somme globale de 200 millions d'euros » est promise par son concurrent industriel : « *La famille Arnault et le groupe LVMH, solidaires de cette tragédie nationale, s'associent à la reconstruction de cette extraordinaire cathédrale, symbole de la France, de son patrimoine et de son unité* », déclare un communiqué de presse. Suivent un *Tweet* de Patrick Pouyanné, PDG du groupe Total, annonçant un « *don spécial de 100 millions d'euros* » (à 12h37, le 16 avril) et un communiqué commun de la famille Bettencourt-Meyers et de la fondation Bettencourt Schueller, dans lequel les héritiers de l'Oréal se disent très affectés par ce « *drame planétaire* » et « *entendent prendre part à l'élan collectif* » à hauteur de 200 millions. Ce qui fait quatre dons pour un total de 600 millions réunis en signe de solidarité – auxquels s'ajouteront ceux de JCDecaux, BNP Paribas, Bouygues, Ladreit de la Lacharrière, BCPE, Société générale, Axa, Groupama, Capgemini, le PSG... En quelques heures les grandes fortunes se sont jointes au mouvement pour la restauration du monument meurtri. Tout le monde – des particuliers aux patrons – s'est mis au diapason de la bienfaisance. Mais les seconds le font nominativement, alors que les premiers demeurent anonymes. C'est probablement là que le bât va blesser.

Car très vite arrivent les critiques face à l'énormité des sommes : « *Montants exorbitants* », juge *Libération* au sujet des dons des « plus grandes fortunes¹⁸. » Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, en appelle à la « *mesure* »¹⁹, et Ingrid Levavasseur (Gilets jaunes) enjoint chacun à « *revenir à la réalité* ». Un « *pogon de dingue* », dénonce-t-elle encore, le 17 avril à 07h52, dans *LeliveBFM*, usant d'une expression familière. « *Se réjouir ou se révolter ?* », s'interroge la chroniqueuse Juliette

¹⁸ « Notre-Dame et les milliardaires : pourquoi ça cloche », Christophe Alix, Lilian Alemagna et Dominique Albertini, *Liberation.fr*, article mis en ligne le 19/04/2019 à 20h36 (MAJ le 24/04 à 19h43).

¹⁹ Philippe Martinez, matinale de *franceinfo*, le 17 avril 2019. https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/8h30-fauvelle-dely/petites-retraites-macron-essaie-d-opposer-ceux-qui-ont-un-petit-peu-a-ceux-qui-n-ont-rien-du-tout-denonce-martinez_3262471.html.

Singeot dans un aperçu des réactions des lecteurs du *Figaro*, le 18 avril²⁰. Frisant la démesure voire l'indécence, ce raz-de-marée submerge le sens de la générosité, emportant avec lui l'esprit du don.

Comment passe-t-on de l'étonnement face à l'énormité des dons à la critique de leur irrationalité (« *un pognon de dingues* ») ? Une intervention de l'économiste engagée Julia Cagé, dans un *Tweet* du 16 avril à 14h25, nous met sur la voie : « *Arnault et Pinault s'offrent une page de pub en jouant à la course aux dons* », diagnostique-t-elle. Le passage du don anonyme au don nominatif fait basculer l'acte de donation dans le régime du *potlatch*, de la surenchère de dépenses destinée à affirmer la supériorité des ressources – quitte, à la limite, à se ruiner soi-même en ruinant son concurrent²¹. L'on est passé de la mise au pot au potlatch.

Ce faisant le registre évaluatif n'est plus celui, éthique, dans lequel est censé s'inscrire le don individuel à travers la valeur de générosité, ni même celui, civique, de la contribution à une mission d'intérêt général : c'est le registre réputationnel qui prend le dessus, celui qui gouverne le souci de l'honneur, de la gloire, du renom. Or autant la mobilisation d'un tel registre serait légitime en interne, au sein d'un conseil d'administration, pour justifier une politique entrepreneuriale en faveur du renom de l'entreprise, autant elle apparaît déplacée face à un enjeu d'intérêt beaucoup plus général car s'appliquant à un bien commun voire universel. Donner, c'est bien ; donner beaucoup, c'est encore mieux ; mais donner énormément tout en le faisant savoir, c'est décidément trop : la bonne action se retourne en stratégie publicitaire, au service non plus du destinataire présumé – Notre-Dame – mais des intérêts du donateur lui-même. Erreur de bénéficiaire, donc : celui à qui profite le don n'est pas – ou du moins pas seulement – celui que l'on croyait.

Qui plus est, « *on oublie de dire*, relève Julia Cagé, *que la plus grande partie de ces dons sera à la charge de l'ensemble des Français à travers les réductions fiscales* ». Ainsi s'ouvre une nouvelle catégorie de critiques.

Troisième problème : y a-t-il erreur sur le donateur ?

La fiscalité favoriserait-elle les donateurs plutôt que le donataire ? En d'autres termes, sur qui le don pèse-t-il réellement ?

La question fiscale est publiquement posée dès le 15 avril à 21h21 par Jean-Jacques Aillagon – ancien ministre de la culture, devenu directeur-général de la collection Pinault – dans un *Tweet* adressé aux comptes @Elysee, @gouvernementFR et @MinistereCC : « *Que l'État décrète vite Notre Dame "Trésor national" de façon à ce que les dons faits pour sa reconstruction bénéficient de la réduction d'impôt de 90% prévues par la loi sur le mécénat dite loi Aillagon.* » Dès le 16 au matin la députée Les Républicains Brigitte Kuster lui emboîte le pas en déposant une proposition de loi pour déclarer Notre-Dame trésor national, de façon que la souscription nationale soit placée sous

²⁰ « Notre-Dame : la rénovation des cathédrales a toujours été financée par le mécénat », *Lefigaro.fr*, article mis en ligne le 18/04/2019 à 15h08.

²¹ Sur le potlatch cf. notamment Marcel Mauss, *Essai sur le don. Formes et raisons de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, 1950.

les auspices « *du régime de donation le plus avantageux fiscalement* »²² : ainsi le législateur encouragerait-il davantage encore « l'élan » qui se manifeste partout. Interviewé par *Le Monde*, Aillagon affirme qu'un tel dispositif stimulerait les bonnes volontés et permettrait de sécuriser le financement de la reconstruction²³.

Dès lors les regards se tournent vers les dispositions figurant dans ce texte de loi relative au mécénat entériné le 1^{er} août 2003, et sur celles qui encadrent l'achat par l'État – et par les entreprises – d'œuvres considérées d'un « *intérêt majeur* » ou qualifiées de « *trésor national* »²⁴. Tandis que *Libération* rappelle que pour les entreprises mécènes la réduction d'impôt est portée à 90% du montant du don – plafonnée à 50% de l'impôt dû sur les sociétés²⁵ – *Le Figaro* souligne que « *l'entreprise ne contribue in fine qu'à 10% de son geste* »²⁶. Une « *fiscalité avantageuse* », titre le quotidien, quand *Le Monde* préfère recourir au terme de « *niche* »²⁷.

Règlementant le mécénat pour les associations, les fondations, les entreprises et les particuliers, la loi dite Aillagon prévoit une série de déductions fiscales applicables aux dons en faveur des organismes publics ou privés reconnus « *d'intérêt général* », « *d'utilité publique* », ou pouvant justifier d'une « *gestion désintéressée* », précise un article dans *Libération*²⁸. Les entreprises engagées dans cette voie bénéficient de 60% de remise, plafonnée à 0,5% de leur chiffre d'affaires hors-taxes. Avec 30 milliards réalisés en 2016 le groupe Total aurait ainsi droit à une réduction de 60% calculée sur la base de 160 millions d'euros. Pour les particuliers l'abattement est porté à 66% dans la limite de 20% des revenus imposables, et pour les assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) l'abattement est de 75%, plafonné à 50 000 euros : « *Concrètement, un don de 66 666 euros effacera 50 000 euros de l'impôt dû.* »

Contacté par *Le Monde*, Gilles Carrez, rapporteur spécial du programme patrimoine pour la commission des finances à l'Assemblée nationale, présente la facture : sur les 700 millions déjà promis par les grandes fortunes, « *environ 420*

²² « Fiscalité : Jean-Jacques Aillagon propose de faire de Notre-Dame de Paris un "trésor national" », Nicole Vulser, *Lemonde.fr*, article mis en ligne le 16/04/2019 à 15h52 (MAJ le 16/04 à 22h11).

²³ *Ibid.*

²⁴ <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/614-PGP.html/identifiant%3DBOI-SJ-AGR-50-30-20130923>. Précisons que les dispositions intéressant l'achat de « trésors nationaux » figurent dans la loi du 4 janvier 2002 sur les musées de France. La loi Aillagon permet de les appliquer aux œuvres « [présentant] un intérêt majeur pour le patrimoine national d'un point de vue historique, artistique ou archéologique. » Voir sur le sujet Michèle Kotzarikian, « La loi du 1^{er} août 2003 : Vrai mécénat ou faux parrainage ? », *Legicom*, 2006/2 : 51-58.

²⁵ « Macron : un "je veux" pour Notre-Dame, mais un vœu pieux pour les sans-abri », Jonathan Bouchet-Petersen, *Libération.fr*, article mis en ligne le 17/04/2019 à 06h13.

²⁶ *Lefigaro.fr*, « Notre-Dame de Paris : près d'un milliard d'euros de dons déjà promis... », article référencé en note 4.

²⁷ *Lemonde.fr*, « Dons pour Notre-Dame de Paris : "C'est la collectivité publique qui va prendre en charge... » », article référencé en note 1.

²⁸ « Jusqu'où sont défiscalisés les dons des entreprises pour Notre-Dame », Luc Peillon, *Libération.fr*, article mis en ligne le 16/04/2019 à 18h35.

millions seront financés par l'État, au titre du budget 2020 »²⁹. Le montant vertigineux de la collecte donne des sueurs froides à l'élu, qui prévient : « C'est la collectivité publique qui va prendre l'essentiel [des frais de reconstruction] en charge ! » Les sommes en jeu auront un impact durable sur la loi de finances, d'autant qu'elles devront être affectées à la seule remise en état de la cathédrale.

« Dès lors que cet argent viendra en déduction des impôts [qu'auraient dû payer les donateurs], ça peut poser un problème budgétaire », observe le député. Autant dire qu'en l'état de la fiscalité appliquée aux dons, l'extrême libéralité des uns (les grandes fortunes) s'apparente à un sacrifice fait par d'autres (l'ensemble des contribuables) : la générosité financière ne va pas de pair avec la solidarité fiscale. Son collègue Joël Giraud, rapporteur général du budget, est plus tranchant encore, dans un *Tweet* du 16 avril à 16h54 : « Les 300 millions de dons [déjà promis] vont se traduire par 180 millions d'euros de réduction d'impôts à prélever sur les contribuables lambdas ». « Si on veut plus de justice fiscale, ajoute-t-il, le mécénat n'est pas la meilleure chose. Je comprends l'émotion, mais l'émotion n'est pas raison. »³⁰

Alors, vrai ou faux don ? Voilà donc pointée l'erreur sur le donateur : il n'est que partiellement l'auteur proclamé du don, alors que le citoyen ordinaire devra supporter l'essentiel de la dépense par le biais du manque à gagner fiscal, en vertu d'un arrangement pourtant tout à fait légal. L'ironie est que c'est Jean-Jacques Aillagon lui-même qui, en s'empressant de vanter le dispositif dont il est l'auteur, a mis le feu aux poudres : en d'autres termes, il a fait une gaffe. Car la mise en avant prématurée du registre économique fait basculer l'évaluation des dons du positif au négatif, en même temps que du registre éthique (la générosité, le soin) au registre civique (l'intérêt général) : double basculement qui s'ajoute à celui qui a affecté, nous l'avons vu, le bénéficiaire des dons, passé de Notre-Dame à la réputation des donateurs proclamés.

Julia Cagé y insiste : il faut se réjouir, recommande-t-elle dans son *Tweet*, de la « vraie » générosité du plus grand nombre. Et en fin d'après-midi ce 16 avril, c'est Philippe Poutou, ex-candidat à l'élection présidentielle pour le NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste) qui enfonce le clou dans un *Tweet* : « Arnaud, Total, Pinault... c'est le concours des fraudeurs fiscaux, de ceux qui s'accaparent et se moquent de la collectivité ». Manon Aubry, tête de liste de La France Insoumise pour les élections européennes³¹, renchérit sur LCI : « On ne peut pas faire de la préservation de notre patrimoine une grande opération de communication », avant de fustiger « une espèce de course à l'échalote de l'entreprise qui donnerait le plus tout en revendiquant l'exonération d'impôt ». Puis elle fait sienne l'accusation formulée par Poutou : « J'ai l'impression d'avoir le classement des

²⁹ *Lemonde.fr*, « Dons pour Notre-Dame de Paris : "C'est la collectivité publique qui va prendre en charge..." », article mis en ligne le 16/04/2019 à 00h33.

³⁰ « Dons pour Notre-Dame de Paris : "C'est la collectivité publique qui va prendre en charge l'essentiel du coût" », Audrey Tonnelier et Nicole Vulser, *Lemonde.fr*, article mis en ligne le 16/04/2019 à 13h56 (MAJ le 17/04 à 15h29).

³¹ Précisons que l'incendie de Notre-Dame intervient au moment où deux événements politiques occupent l'actualité : l'achèvement du Grand débat et la campagne pour les élections européennes.

entreprises présentes et des personnes présentes dans les paradis fiscaux » – arguments que reprendront de nombreuses rédactions³². Avant de s'auréoler de gloire, ajoute-t-elle, « *le plus simple [...] serait qu'ils commencent par payer leurs impôts. [...] Ça contribuera au budget de l'État et donc au budget de la culture* ».

Potlatch, ostentation, arrière-pensées intéressées, déloyauté fiscale et citoyenne : ces critiques sont reprises le lendemain, dans un *Tweet* du 17 avril à 9h28, par la sénatrice EELV Esther Benbassa, qui préférerait voir les « *milliardaires* » se mettre en conformité avec la loi fiscale avant de « *passer pour des héros* », alors que c'est nous, collectivité nationale, qui « *paierons le plus gros de leurs soi-disant dons* ». Quelques minutes plus tard Benjamin Cauchy, autre figure des Gilets jaunes et membre de la liste Debout La France, *tweete* à son tour (9h36) : « *Que l'oligarchie donne pour Notre-Dame, c'est bien. L'exemplarité fiscale serait encore mieux. La bonne conscience ne cache pas la misère et l'austérité* ».

Mais le vent, dès la veille, a déjà tourné : « *Je suis favorable à un vrai don qui ne sera pas payé par le contribuable* », déclare un membre du gouvernement le lendemain de l'incendie³³. François Pinault l'a entendu : il fait savoir que son don ne sera pas défiscalisé, car « *il n'est pas question d'en faire porter la charge aux contribuables français* »³⁴ – décision jugée « *logique* » et « *saine* » par le député Giraud.

C'est alors que *Le Figaro* réagit : comment peut-on réduire une telle tragédie à une histoire de fiscalité ? « *Union mardi. Division mercredi. Polémique jeudi* », s'agace le Grand reporter François-Xavier Bourmaud dans un billet au vitriol publié le mercredi 17 avril en fin de journée sous le titre « *Racines chrétiennes, passion fiscale* »³⁵. Il y dénonce l'indécence avec laquelle ce débat s'est imposé dans l'espace public : « *Le risque d'effondrement n'est pas encore écarté. Peu importe. Ce qui compte, c'est le mécanisme de déduction fiscale lié aux investissements dans la culture. Édouard Philippe le détaille. De 60% aujourd'hui, la déduction sera portée à 75% demain (jusqu'à des dons de 1000 euros) et 66% au-delà. Aussi ciselé que les vitraux de la rosace ouest. Aussi touchant qu'un formulaire Cerfa n°11580*04. À arracher des larmes de joie au plus récalcitrant des contribuables* »³⁶.

Bernard Arnault, de son côté, estime « *consternant de se faire critiquer* »³⁷. Quant au président du MEDEF, invité dans l'émission *Bourdindirect* sur RMC le 17 avril (9h15), il juge la polémique « *minable* » : « *Que n'aurait-on pas entendu s'ils n'avaient pas donné ? Qu'est-ce que c'est que ces riches qui ne participent pas à l'effort national ? Etc.* » Geoffroy Roux de Bézieux vante les valeurs de réussite individuelle (« *ils n'ont pas hérité* ») et d'engagement au service de la prospérité du pays (« *ils ont créé de la*

³² *Ladepêche.fr*, le 17/04/2019 à 10h58 ; *OuestFrance.fr* avec AFP, le 17/04/2019 à 12h29 ; *Libération.fr* le 19/04/2019 à 20h36 ; *Lemonde.fr*, le 17/04/2019 à 16h30 ; *Lefigaro.fr*, le 17/04/2019 à 16h07.

³³ « Notre-Dame : le débat monte sur le régime fiscal des dons », Ingrid Feuerstein, Martine Robert, *lesechos.fr*, article mis en ligne le 16/04/2019 à 12h43 (MAJ le 16/04 à 18h32).

³⁴ « Arnault, Bettencourt, Pinault... Les promesses de dons affluent pour la reconstruction de Notre-Dame », *Lemonde.fr* avec l'AFP, article mis en ligne le 16/04/2019 à 15h57 (MAJ le 17/04 à 19h04).

³⁵ *Lefigaro.fr*, article mis en ligne le 17/04/2019 à 19h34.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Liberation.fr*, « Notre-Dame et les milliardaires : pourquoi ça cloche », article référencé en note 18.

richesse, ils ont créé des emplois »). Ainsi, « sans qu'on ne leur demande rien » ces bons samaritains contribuent spontanément au bien commun. Peu importe à ses yeux la niche du mécénat : « Sans cette générosité, l'État devrait tout prendre en charge. »

En ce jour de deuil l'heure n'est pas aux considérations bassement matérielles, qui sonnent comme une atteinte à la dignité du monument si durement frappé. On ne parle pas d'argent au chevet d'un grand malade : le registre économique mobilisé par les contempteurs des facilités fiscales apparaît comme une faute axiologique – la transgression d'un tabou – face à l'impératif éthique dont devrait relever la question des dons.

Quatrième problème : l'État ou les riches ? Solidarité ou générosité ?

Voilà qui ravive un vieux clivage politique, propre à rassurer tous ceux qui craindraient la disparition de l'opposition droite/gauche : le clivage entre, d'un côté, la solidarité organisée par l'État et, de l'autre, la générosité incombant aux riches. Là encore ce sont deux registres de valeurs qui s'opposent : à gauche le registre civique du souci de l'intérêt général, indifférent aux écarts de conditions entre citoyens ; à droite le registre éthique de la générosité individuelle laissée à l'initiative personnelle. Le problème ici est qu'en raison de la fiscalité des dons la seconde option ne vient pas seulement se substituer à la première, mais elle lui fait obstacle en lui ôtant une part de ses moyens. Julia Cagé y revient dans un second *Tweet*, toujours le 16 avril, à la même heure : « Ne tombons pas dans le piège américain : les milliardaires doivent payer des impôts (dont l'ISF...), pas donner quand bon leur semble, en bénéficiant au passage d'énormes réductions d'impôt ». L'esprit du don, décidément, n'est plus là.

La contre-attaque la plus virulente arrive avec la tribune signée le 18 avril dans *Le Figaro* par l'essayiste et consultant en politiques publiques Ferghane Azihari³⁸. « Pourquoi aime-t-on si peu le mécénat ? », interroge la rédaction. Le droit de servir librement l'intérêt général devient dans ce pamphlet celui de prodiguer en conscience ses bienfaits. L'État n'a pas le « monopole » de la « bienfaisance » : les « esprits aigris » cultivent une idée particulièrement étriquée du « bien commun », n'admettant que la « générosité forcée par l'impôt ». Or « l'authentique bienveillance », affirme-t-il, c'est « celle qui vient du cœur et non du fisc ». Autant dire que la disposition généreuse est affaire d'individus, non d'État. Deux conceptions du don s'opposent ainsi sous la plume de l'auteur : l'une, dépassée à ses yeux, qui exalte le caractère sacrificiel de l'acte ; l'autre, libérale, qui consacre la donation délibérée³⁹. La générosité n'est ni l'abandon de soi au service d'une cause, ni un acte de soumission à la raison – fiscale – d'État, car la solidarité ne devrait pas rimer avec « extorsion », sauf à oublier le grand principe de réciprocité établi par Marcel Mauss⁴⁰. La question

³⁸ « Notre-Dame : "Nous n'aimons la générosité que lorsqu'elle est contrainte !" », tribune mise en ligne le 18 avril à 11h58.

³⁹ Les antinomies du principe de solidarité, entre obligation fiscale et choix du don, seront examinées dans la tribune signée par Nicolas Delalande, « Le don a un coût financier pour la collectivité », *Lemonde.fr*, article mis en ligne le 18/04/2019 à 06h00 (MAJ le 18/04 à 18h39).

⁴⁰ Cf. M. Mauss, *Essai sur le don*, op. cit.

des « exonérations » est donc vaine, car « la noblesse du mécénat » repose sur « le consentement individuel » et non sur « la contrainte [fiscale] ». À rebours du pacte social hérité du « communisme », l'accord ou l'agrément est au fondement de tout « échange civilisé ». La loi sur le mécénat scelle le partage de l'intérêt général entre l'État et le citoyen, en sorte que – comme l'euphémise Aillagon – le premier consent à ce que le second, « selon le choix qu'il aura fait, [devienne] ou un peu ministre de la culture, [...] ou un peu ministre des solidarités »⁴¹.

Ce raisonnement omet toutefois le fait que le donateur n'est pas seul face à l'État : il doit se confronter aussi à la communauté des citoyens, bénéficiaire des services fournis par l'impôt – et c'est ce que ne cessent de rappeler les contempteurs des grands donateurs. L'opposition entre générosité individuelle et solidarité collective apparaît décidément irréductible, relancée par le doute que jette sur la première une fiscalité qui encourage le don au point de le rendre quasi indolore au donateur, en en faisant peser l'essentiel sur ce tiers – certes abstrait – qu'est le peuple français. D'où les glissements entre registres de valeurs : l'alliance de l'économique et du juridique a fait dériver l'éthique vers le civique.

Cinquième problème : Notre-Dame de Paris ou Les Misérables ?

Mais quand même : tant d'argent pour des pierres ?

Les rédactions élargissent la base de leurs calculs, en rapportant notamment ces sommes pharaoniques à celles dont bénéficient annuellement certaines grandes causes. Dès le 17 avril *Libération* fournit quelques chiffres en réponse à la question d'un lecteur portant sur les levées de fonds en faveur de la lutte « contre la pauvreté »⁴². France Générosité observe que sur les 400 millions de dons accordés en 2018, 67% « étaient consacrés au domaine de la "solidarité" ». En additionnant les soutiens reçus en un an par les principales œuvres caritatives, on obtient une enveloppe globale sensiblement égale à celle atteinte en trois jours pour la reconstruction de la cathédrale. « Bien sûr cette générosité est essentielle, mais elle nous interroge quand même quand on se bat au quotidien avec trois francs six sous pour sortir les gens de la rue », fait valoir Samuel Coppens, porte-parole de l'Armée du Salut⁴³. Autre ordre de grandeur, rappelé en réponse à la critique adressée au Saint-Siège sur sa discrétion au sujet d'un geste éventuel : « Pour mémoire : les seuls dons des familles Arnault, Pinault et Bettencourt pour Notre-Dame représentent le montant annuel des budgets du Saint-Siège et de l'État de la Cité du Vatican réunis... », défend Nicolas Senèze, journaliste à *La Croix*, dans un *Tweet* du 17 avril à 17h51. L'Église, « trop pauvre pour donner »⁴⁴, adresse pour

⁴¹ « Ne touchons qu'avec prudence à la loi sur le mécénat », Jean-Jacques Aillagon, *Lemonde.fr*, article mis en ligne le 03/10/2018 à 10h12 (MAJ le 17/04/2019 à 12h13).

⁴² « Près d'un milliard de dons pour Notre-Dame, mais combien contre la pauvreté ? », Luc Peillon, *Libération.fr*, article mis en ligne le 17/04/2019 à 17h52.

⁴³ « Le malaise des associations caritatives face à la générosité pour Notre-Dame », Isabelle Rey-Lefebvre, *Lemonde.fr*, article mis en ligne le 18/04/2019 à 06h32.

⁴⁴ Pour reprendre une partie du titre de l'article : « Notre-Dame : le Vatican, trop pauvre pour donner ? », Pauline Moullot, *liberation.fr*, article mis en ligne le 23/04/2019 à 16h18.

l'heure ses prières, propose son expertise en matière de patrimoine religieux, et contribuera modestement à hauteur de 20 000 euros.

« *L'argent des pierres est-il l'argent des pauvres ?* », titre *Le Figaro*⁴⁵. Et un lecteur s'interroge : « *Comment peut-on récolter autant d'argent en moins de 24 heures ? J'ai une pensée pour les SDF disparus de froid (sic). N'aurait-on pas pu les sauver avec un centième de cette somme ?* » Un autre s'indigne carrément : « *Les pierres sont-elles plus importantes que des vies ? [...] C'est vraiment le monde à l'envers.* » Un troisième met en cause l'extrême générosité des grands donateurs, plus soucieux de sauver les « monuments » que de payer décemment leurs employés. On raille « *le milliard de Notre-Dame* » ou encore le « *milliard des curés* », l'attention sur l'extraordinaire mobilisation des « grands » qui laisse de côté celle des « petits », des « anonymes ». Les termes de « *cathédrale* », « *temple* », « *monument* », « *trésor national* » sont mobilisés pour souligner le « *deux poids deux mesures* » en matière de grandes causes : Notre-Dame *versus* les enfants défavorisés, Notre-Dame *versus* les déshérités, Notre-Dame *versus* le « *peuple* » en souffrance. Deux types de réponses aux situations d'urgence se voient ainsi comparés et opposés, à travers deux catégories de bénéficiaires des dons : *Notre-Dame de Paris* d'un côté, *Les Misérables* de l'autre. Esprit de Victor Hugo, es-tu là... ?

Dès le 16 avril à 12h15 Philippe Poutou lance par un *Tweet* une première pierre dans le jardin de la générosité désintéressée : « *Les grosses fortunes touchées par le "drame" de la cathédrale de Paris : Pinault donne 100 M, Arnault donne 200 M ! S'ils ont trop d'argent, qu'ils le mettent à la disposition de la collectivité, il y a bien des urgences sociales. Ou qu'ils se laissent réquisitionner.* » Pointant l'énormité des sommes mobilisées en aussi peu de temps, le militant défend une autre conception de la générosité, axée sur la solidarité nationale en faveur des plus démunis. La mèche est allumée : deux heures plus tard, dans un *Tweet* à 14h12 (relayé 17 000 fois), l'essayiste Ollivier Pourriol enfonce le clou, appuyant l'appel lancé par Poutou d'un clin d'oeil au grand écrivain : « *Victor Hugo remercie tous les généreux donateurs prêts à sauver Notre-Dame de Paris et leur propose de faire la même chose avec les Misérables* ». Les « vies » contre les « pierres », donc, pour paraphraser le lecteur du *Figaro* cité plus haut : n'y a-t-il pas erreur de bénéficiaire ?

À la question de savoir si la CGT va donner elle aussi pour la reconstruction de Notre-Dame, Philippe Martinez, invité du *8h30 franceinfo* le 17 avril, répond : « *Ce n'est pas prévu. Vous savez que la CGT contribue plus sur des actions sociales ; nous avons une association qui s'appelle L'Avenir social qui vient en aide à des enfants défavorisés pour partir en vacances ; nous avons construit une école dans un village au Sénégal. Donc nos actions sont destinées sur des sujets sociaux (sic).* »⁴⁶ Le journaliste évoque ensuite l'extraordinaire élan en faveur de la cathédrale, « *les très gros chèques signés* », puis se tourne vers son invité : « *Est-ce que l'argent ruisselle du haut vers le bas ?* » Réponse de

⁴⁵ « Notre-Dame : l'argent des pierres est-il l'argent des pauvres ? », Jean-Marie Guénois, *Lefigaro.fr*, article mis en ligne le 24/04/2019 à 19h48 (MAJ le 24/04 à 22h23).

⁴⁶ https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/8h30-fauvelle-dely/petites-retraites-macron-essaie-d-opposer-ceux-qui-ont-un-petit-peu-a-ceux-qui-n-ont-rien-du-tout-denonce-martinez_3262471.html

l'intéressé : « *Il ne ruisselle pas pour tout ! ; ça montre aussi les inégalités dans ce pays* » et, ajoute-t-il, « *la différence de traitement quand on regarde les salaires* ». « *Vous voulez dire qu'on est plus généreux avec les pierres de Notre-Dame qu'avec les salariés de chez Renault ou d'autres entreprises ?* », relance le chroniqueur. « *C'est évident* », répond l'invité.

Florent Gueguen, directeur de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, utilise une autre image : « *Bien sûr la générosité pour rebâtir Notre-Dame est légitime, c'est un trésor national. Mais on aimerait que cet élan aille aussi vers les gens les plus démunis, la solidarité, c'est un autre trésor national.* »⁴⁷ Le problème dès lors n'est plus de choisir entre charité individuelle et solidarité collective, culture de droite et culture de gauche, mais entre deux trésors : l'humain et le patrimoine. Et de privilégier le premier, car si Notre-Dame est effectivement traitée, à maints-égards, comme un « objet-personne » en souffrance, elle n'en reste pas moins une chose.

Là les oppositions politiques tendent à se brouiller car qui – même le plus fervent défenseur du patrimoine – oserait le considérer publiquement comme plus valable que l'existence humaine ? Ainsi la présidente d'ATD Quart Monde, Claire Hedon, cite Victor Hugo : « *Je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. Je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire.* »⁴⁸ Olivier Faure, responsable du parti socialiste, renchérit : « *Formidable mobilisation pour Notre-Dame. Mais faut une mobilisation supérieure pour ces familles qui ont du mal à finir leurs mois, et qui forment une cathédrale humaine* » – *Tweet* du 17 avril à 11h24⁴⁹.

Trésor contre trésor, et monument contre monument : Philippe Poutou file la métaphore dans le *Tweet* du 16 avril à 18h37 où il dépeint les plus fortunés comme des citoyens félons : « *Qu'ils payent leurs impôts comme il faut car il y a des "monuments" sociaux comme les hôpitaux, maternités, gares, écoles qu'il faudrait restaurer vite* ». La Fondation Abbé Pierre lui emboîte le pas : « *400 millions pour Notre-Dame, merci à Kering, Total, LVMH pour votre générosité : nous sommes très attachés au lieu des funérailles de l'abbé Pierre. Mais nous sommes également très attachés à son combat. Si vous pouviez abonder 1% pour les démunis, nous serions comblés.* » (*Tweet* du 16 avril à 18h37) Le lendemain l'essayiste catholique Erwan le Morhedec rappelle, également dans un *Tweet*, une autre réalité : « *A ceux qui jugeraient leur don "dérisoire"* » *face à la montagne d'argent promise, [convertissez-le] au profit des associations qui soignent les "temples vivants" et dont les dons se sont, eux, écroulés.* » Il endosse les habits du médecin des pauvres pour souligner l'une des conséquences de la hausse de la CSG (prélèvement destiné à financer la protection sociale) et de la suppression de l'ISF sur l'aide apportée au secteur caritatif : en 2018, précise Isabelle Rey-Lefebvre, les dons se sont

⁴⁷ *Lemonde.fr*, « Le malaise des associations caritatives... », article référencé en note 43.

⁴⁸ « Détruire la misère », discours prononcé le 8 juillet 1849 par Victor Hugo, Assemblée nationale. Interview de Claire Hedon, *Lemonde.fr*, « Le malaise des associations caritatives... », article référencé en note 43.

⁴⁹ « Notre-Dame de Paris : l'élan de générosité décrié des grandes entreprises », Nicole Vulser, *Lemonde.fr*, article mis en ligne le 19/04/2019 à 06h00 (MAJ le 20/04 à 06h22).

taris en raison du taux de la CSG notamment appliqué sur les pensions de retraite et du moindre nombre de contribuables assujettis à l'IFI⁵⁰.

« *Temple vivant* » et « *cathédrale humaine* » ne trouveraient-ils plus grâce en matière de générosité publique ? Dans *Libération* le journaliste Jonathan Bouchet-Peterson utilise ces métaphores pour méditer sur ce que la collectivité recèle de plus précieux : « *S'il ne s'agit pas de dénier au patrimoine son statut de bien commun à préserver et à Notre-Dame sa valeur particulière, l'humain et la nature ne sont-ils pas aussi d'incontestables trésors nationaux ? Leur sauvegarde serait-elle davantage acquise ?* » Il rappelle le sort funeste des milliers de sans-abri errant dans la capitale, et conclut : « *L'argent va visiblement plus facilement à la pierre et tout ce qu'elle charrie, qu'à la Terre et tout ce qu'elle nourrit ou à la chair et tout ce qu'elle subit.* »⁵¹

Cependant Stéphane Bern, chargé de mission sur le patrimoine en péril pour le ministère de la Culture, tente de réduire l'opposition en brandissant l'argument de l'emploi : « *Opposer les vieilles pierres aux hommes [est] ridicule dans la mesure où elles nourrissent les hommes. Cela donne de l'emploi !* » Il en va, estime-t-il le 17 avril à 7h46 sur RMC, de « *500 000 emplois* » relevant du secteur et, surtout, de la préservation de l'artisanat d'art et de « *savoir-faire uniquement cultivés en France* » : sans cela « *tailleurs de pierres, couvreurs, vitraillistes, charpentiers disparaîtraient* ». Les grands mécènes sont à ce titre une chance car ils soutiennent l'économie du patrimoine et assurent la pérennisation de métiers d'art incomparables, garants de la perpétuation de l'histoire de l'architecture française. Ainsi l'intérêt général revient à la rescousse des donateurs par l'élargissement des bénéficiaires des dons : même si ceux-ci ne touchent pas directement les misérables, ils bénéficieront à certaines catégories de travailleurs, ceux qui illustrent les valeurs techniques d'excellence artisanale et, avec elles, la pérennité des chefs-d'œuvre du passé. Face aux misères du temps présent, il faut aussi mettre dans la balance l'ancienneté de l'héritage et sa transmission aux générations futures : la pérennité – ce puissant amplificateur de valeur patrimoniale – vient faire quelque peu remonter le poids axiologique attribuable à ces dons, décidément aussi problématiques que monumentaux.

Quand donner n'est pas gratuit

La succession remarquablement rapide des motifs de controverses a vite fait de jeter la suspicion sur des dons hors du commun, par l'explicitation des non-dits qui les sous-tendent : le bénéfice réputationnel, le gain fiscal, le tiers que constitue la communauté des citoyens entre le donateur et le donataire, l'éthique de la générosité, ancrée à droite, contre l'éthique de la solidarité, ancrée à gauche, et finalement la présence muette des démunis oubliés dans l'élan charitable au service de la cathédrale. En termes axiologiques, la collusion de la valeur économique – surtout à un très haut niveau – avec la valeur réputationnelle entraîne la déflation de la valeur

⁵⁰ 4,2% de baisse en moyenne, avec une perte sèche de « 130 à 150 millions d'euros » pour les fondations « éligibles à la réduction de 75% » sur l'ISF (*Lemonde.fr*, « Le malaise des associations caritatives... », article référencé en note 43).

⁵¹ *Liberation.fr*, « Macron : un "je veux" pour Notre-Dame... », article référencé en note 26.

éthique censée déterminer le don, et une demande de réorientation autour d'autres bénéficiaires ou autour de valeurs plus civiques (la solidarité plutôt que la générosité).

Mauss l'avait bien dit : tout don implique un contre-don, mais mieux vaut que celui-ci soit tu ou qu'il soit différé pour éviter que la valeur du don n'en soit amoindrie voire annulée. Seulement l'annonce des dons spectaculaires consentis par les grandes familles et les capitaines d'industrie, en mettant en évidence l'inégalité flagrante face à la capacité de donner, entraîne aussitôt des tentatives de disqualification tous azimuts : même en l'absence de détournement malhonnête il y aurait contre-don par le gain réputationnel ou par l'économie fiscale ; la générosité du donateur individuel se substituerait à la solidarité de la collectivité ; et le destinataire (un bâtiment) prendrait indûment la place d'un plus nécessiteux (le peuple souffrant).

Voilà donc un don que personne n'a demandé, que personne ne refuse, mais dont on se demande dans quelle mesure il est vraiment un don, si ce qui sera rendu un jour n'est pas supérieur à ce qui a été donné, et s'il est correctement adressé. Bref : si donner un peu et anonymement expose à la gratitude, donner énormément et publiquement fait courir le risque de recevoir, en guise de contre-don, un sacré contre-coup.

Franck Beuvier, Nathalie Heinich